CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
Vichy

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Ressources National
Sport Santé Bien-Être

CAHIER DES CHARGES

APPUI AU DEPLOIEMENT ET A L'IMPLEMENTATION DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE SPORT-SANTE

1. CONTEXTE GENERAL

La Certification complémentaire Sport-Santé (CCSS) s'inscrit dans une démarche de développement des compétences des professionnels et de structuration de l'offre de formation dans le domaine du Sport-Santé.

Des expérimentations ont déjà été conduites dans deux régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Hauts-de-France (HDF), auprès d'organismes de formation (OF) présentant des statuts et des fonctionnements différents. Ces expérimentations constituent une première base de travail pour identifier les conditions de mise en œuvre de la certification, les leviers de réussite, les difficultés rencontrées et les adaptations nécessaires selon les contextes.

L'enjeu est désormais de capitaliser sur les enseignements de ces expérimentations afin de structurer une stratégie de déploiement et d'accompagner la mise en œuvre du CCSS à l'échelle nationale, dans les territoires hexagonaux et ultramarins.

Cette démarche doit tenir compte de la diversité des territoires, des acteurs du Sport-Santé et des organismes de formation, ainsi que des contraintes réglementaires, pédagogiques, organisationnelles et économiques propres à ces derniers.

Dans ce contexte, le PRN souhaite s'appuyer sur un prestataire disposant d'une expertise spécifique afin de contribuer à la structuration, à la mise en œuvre et au suivi du déploiement du CCSS sur une période de trois ans.

2. OBJET ET OBJECTIF DE LA MISSION

La mission consiste à accompagner le PRN dans la structuration, le déploiement, le suivi et la consolidation du CCSS à l'échelle nationale et ultramarine, en s'appuyant sur les expérimentations déjà réalisées en PACA et en HDF.

Les objectifs sont les suivants :

- Capitaliser sur les résultats et les enseignements des expérimentations existantes, sans engager de nouvelles expérimentations ;
- Identifier les conditions de transférabilité du dispositif et les adaptations nécessaires selon les territoires et les organismes de formation ;
- Structurer une stratégie de déploiement progressive, cohérente et adaptée aux réalités

territoriales ;
- Accompagner les organismes de formation et les acteurs concernés dans l'appropriation et la mise en œuvre de la CCSS ;
- Mobiliser une expertise en Sport-Santé et en ingénierie pédagogique ;
- Organiser et contribuer au suivi opérationnel du déploiement, en lien étroit avec le PRN et son chargé de mission ;
- Contribuer au suivi des résultats et à la production des éléments de reporting attendus.

3. MISSIONS ATTENDUES

3.1. Apporter une expertise d'usage en Sport-Santé et en ingénierie de formation

Le prestataire devra mobiliser une expertise dans le champ du Sport-Santé et de la formation professionnelle afin de contribuer à la qualité et à la cohérence du dispositif CCSS.
À ce titre, il devra notamment :

- Analyser les enjeux pédagogiques et professionnels liés à la mise en œuvre de la CCSS ;
- Apporter un appui en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique ;
- Contribuer à l'analyse et à l'adaptation des contenus et des modalités de formation, en cohérence avec le cadre de la certification ;
- Identifier les besoins d'accompagnement des organismes de formation et des acteurs concernés.

3.2. Capitaliser sur les expérimentations déjà réalisées en PACA et en HDF

Le prestataire devra s'appuyer sur les expérimentations conduites en PACA et en HDF afin d'en tirer les enseignements utiles au déploiement national et ultramarin.
Il ne s'agit pas de conduire de nouvelles expérimentations, mais d'exploiter les travaux et les retours d'expérience disponibles.

Les travaux attendus comprennent notamment :

- La prise de connaissance des bilans, documents, données et retours d'expérience issus des expérimentations ;
- L'identification des facteurs de réussite, des difficultés rencontrées et des points de vigilance ;
- L'analyse des différences observées selon les statuts, les modèles économiques et les modes de fonctionnement des organismes de formation impliqués ;
- L'identification des éléments pouvant être généralisés et de ceux nécessitant une adaptation ;
- La formalisation de recommandations opérationnelles pour préparer et faciliter le déploiement.

Cette capitalisation devra aboutir à des enseignements directement mobilisables par le PRN et les acteurs concernés pour organiser la suite du projet.

3.3. Contribuer à la stratégie de déploiement national et ultramarin

Le prestataire accompagnera le PRN dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement du CCSS en tenant compte de la diversité des territoires et des acteurs.
Il devra notamment :

- Contribuer à l'identification et à la priorisation des territoires et des acteurs à mobiliser ;
- Analyser les besoins, les ressources disponibles et les contraintes propres aux

différents contextes territoriaux ;
- Proposer avec le chargé de mission PRN une méthode de déploiement progressive et adaptée aux réalités locales ;
- Identifier les organismes de formation et partenaires susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la certification ;
- Accompagner les acteurs dans la compréhension du dispositif et dans l'identification des conditions nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Contribuer à la diffusion des outils de communication sur le CCSS ;
- Participer au suivi de l'avancement du déploiement et proposer des ajustements lorsque cela est nécessaire.

3.4. Assurer la coordination opérationnelle avec le PRN et son chargé de mission

Le PRN assure le pilotage stratégique et opérationnel du projet. Il définit les orientations et les priorités, prend les décisions nécessaires à la conduite du projet, coordonne l'ensemble des actions et assure le suivi global de la mission.

Le prestataire intervient en appui du PRN et en complémentarité avec son chargé de mission. Il apporte une expertise spécifique et contribue à la réalisation des actions prévues, dans le cadre des orientations définies par le PRN.

Le prestataire et le chargé de mission du PRN se répartiront conjointement les rôles, les actions à conduire et les territoires d'intervention. Cette répartition sera établie en concertation avec le PRN, en fonction des besoins identifiés, des spécificités des territoires, des compétences respectives et des priorités de déploiement.
Elle pourra notamment concerner :

- La mobilisation et l'accompagnement des acteurs territoriaux ;
- Les échanges avec les organismes de formation et les partenaires locaux ;
- La présentation et l'appropriation du dispositif CCSS ;
- Le suivi de la mise en œuvre dans les territoires ;
- La collecte des informations et des retours d'expérience ;
- La remontée des difficultés rencontrées et la formulation de propositions d'ajustement.

La répartition des rôles et des territoires pourra évoluer au cours des trois années, en fonction de l'avancement du projet et des besoins constatés. Elle s'inscrira toujours dans le cadre de la coordination générale du PRN, qui conservera la responsabilité des arbitrages, de la validation des orientations et du pilotage global.
Le prestataire devra également contribuer à la circulation de l'information, à la formalisation des avancées et à la préparation des points de suivi avec le PRN.

3.5. Contribuer au suivi, à l'évaluation et à la pérennisation du dispositif

Le prestataire participera au suivi de la mise en œuvre du CCSS et à l'analyse des résultats obtenus.
À ce titre, il devra notamment :

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des modalités de suivi opérationnel ;
- Collecter et consolider les informations nécessaires au suivi du déploiement ;
- Identifier les difficultés et les leviers d'amélioration ;
- Formuler des recommandations pour adapter les modalités de déploiement ;

- Contribuer au bilan de la mission et à l'identification des conditions de pérennisation de la CCSS au-delà des trois années d'accompagnement.

A noter que le suivi de la mission devra permettre de mesurer l'avancement du déploiement du CCSS, d'apprécier les résultats obtenus et de disposer des éléments nécessaires à la justification du financement du projet.
Des indicateurs obligatoires sont déjà définis dans le cadre du financement du CCSS. Le prestataire devra en prendre connaissance dès le démarrage de la mission et contribuer au suivi de l'ensemble de ces indicateurs, sans en substituer d'autres à ceux qui sont exigés par le financeur.
Le prestataire pourra proposer des indicateurs complémentaires permettant de mieux apprécier la dynamique de déploiement, la mobilisation des acteurs, les difficultés rencontrées ou les effets des actions engagées. Ces propositions devront être soumises à la validation du PRN et ne pourront en aucun cas remplacer les indicateurs obligatoires liés au financement.
Le PRN demeure responsable de la consolidation finale des résultats, de la validation des données transmises et de leur utilisation dans le cadre du suivi global et de la justification du financement.

4. COMPETENCES ET EXPERIENCE ATTENDUES

Le prestataire devra justifier de compétences et d'une expérience en lien avec les besoins de la mission.
Les compétences recherchées comprennent notamment :

- Une expertise confirmée dans le domaine du Sport-Santé ;
- Une expérience en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique ;
- Une connaissance des certifications « Sport-Santé » ;
- Une connaissance approfondie des organismes de formation publics et privés, de leurs fonctionnements et de leurs contraintes économiques ;
- Une expérience dans la structuration, le déploiement ou l'accompagnement de dispositifs à l'échelle territoriale ou nationale ;
- Une capacité à capitaliser sur des expérimentations existantes et à transformer leurs enseignements en outils et recommandations opérationnels ;
- Une capacité à travailler en complémentarité avec une équipe projet, à coordonner des interventions de terrain et à rendre compte de l'avancement des actions ;
- Une maîtrise des méthodes de suivi, de collecte de données, d'analyse et de reporting.
- Une capacité à intervenir dans des contextes territoriaux variés ;
- Une expérience de collaboration avec des acteurs institutionnels, des réseaux territoriaux et des organismes de formation.

5. DURÉE DE LA MISSION

La mission est prévue pour une durée de trois ans à compter de la date de démarrage définie par le PRN.
<u>État d'avancement du CCSS</u>
Le certificat complémentaire Sport-Santé a été présenté à la Commission professionnelle consultative (CPC) Sport et animation le 8 octobre 2026, pour information. À la date de rédaction du présent cahier des charges, l'arrêté instaurant sa création est en attente de publication.
Le phasage de la mission devra tenir compte de l'avancement réglementaire du CCSS et s'adapter aux échéances liées à la publication de l'arrêté.

6. LIVRABLES ATTENDUS

Le prestataire devra produire, en lien avec le PRN, les livrables nécessaires au pilotage et au suivi de la mission.

Les livrables attendus comprennent notamment :

1. **Une note de capitalisation des expérimentations PACA et HDF**, présentant les principaux enseignements, les facteurs de réussite, les difficultés identifiées et les recommandations pour le déploiement.
2. **Une contribution à la stratégie de déploiement national et ultramarin**, précisant les principes d'intervention, les besoins d'adaptation et les priorités proposées.
3. **Un plan opérationnel de déploiement**, précisant les actions envisagées, les acteurs à mobiliser, le calendrier prévisionnel et la répartition des rôles et des territoires entre le prestataire et le chargé de mission du PRN.
4. **Des outils et supports d'accompagnement**, adaptés aux besoins des organismes de formation et des acteurs territoriaux.
5. **Des comptes rendus et bilans périodiques**, permettant de suivre les actions réalisées, les avancées, les difficultés rencontrées et les ajustements proposés.
6. **Un tableau de suivi des indicateurs et des éléments de justification du financement**, intégrant l'ensemble des indicateurs obligatoires, les données collectées, les sources et justificatifs disponibles, l'état d'avancement et les éventuels points de vigilance. Les indicateurs complémentaires validés par le PRN pourront également y figurer.
7. **Un bilan final de la mission**, présentant les résultats obtenus, les enseignements du déploiement, les points de vigilance et les recommandations pour assurer la pérennité du dispositif.

7. CONTENU ATTENDU DE LA PROPOSITION DU CANDIDAT

Le candidat devra présenter une proposition permettant d'apprécier sa compréhension du projet, son expertise et sa capacité à accompagner le PRN pendant les trois années de la mission.

Sa réponse devra notamment comporter :

- Une présentation de la structure, de ses compétences et de ses expériences pertinentes ;
- Une analyse des enjeux du CCSS et des conditions de son déploiement national et ultramarin ;
- La méthodologie proposée pour capitaliser sur les expérimentations existantes et en exploiter les enseignements ;
- Une proposition d'organisation de la mission et de répartition des interventions avec le chargé de mission du PRN ;
- Une approche de la mobilisation et de l'accompagnement des organismes de formation et des acteurs territoriaux ;
- Les modalités de suivi, de reporting et de contribution au renseignement des indicateurs obligatoires ;
- Un calendrier prévisionnel d'intervention et les moyens humains mobilisés ;

La proposition devra démontrer la capacité du prestataire à intervenir en complémentarité avec le PRN, à tenir compte de la diversité des organismes de formation et des territoires et à

contribuer concrètement au déploiement durable du CCSS.

EN PJ :

- Les indicateurs de suivi et de réalisation du projet.
- Compte rendu des expérimentations en Régions Sud et Haut de France

Contacts :

- Responsable du Pôle Ressources National Sport Santé: Delphine LABORDE

Mail : delphine.laborde@creps-vichy.sports.gouv.fr